

<b>COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 21.05.2010</b>
--

**Date de convocation du Conseil** : 10 mai 2010

**Présents** : MM. GERAUDIE, LEYRIS, VARIN, MAZEAUD, PLIOT, JACQUET  
Mmes BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, LAVAUD, POUGET, VILLATOUX

**Absents excusés** : MM. BARLERIN, FABREGUES, TRUFFIER, TRESMONTAN

Mmes BESANCON-POUGET, BORDES, JAN

**Secrétaire de Séance** : COURBIER Michèle

\*\*\*\*\*

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- ✓ **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2010**
- ✓ **Décision modificative budget principal**
- ✓ **Changement de délégué, C.C. du Pays de Tulle Cœur de Corrèze**
- ✓ **Réhabilitation voirie camping**
- ✓ **Travaux éclairage public**
- ✓ **Remboursement sinistre Groupama 23/05/07**
- ✓ **Remboursement sinistre Groupama 19/04/10**
- ✓ **Subventions versées dans le cadre du budget 2010**
- ✓ **Tarifications familles n'ayant pas droit au CMG**
- ✓ **Achat de terrain Condamine**
- ✓ **Suppression régie camping**
- ✓ **Indemnisation des heures complémentaires et supplémentaires**
- ✓ **Achat matériel médiathèque**
- ✓ **Convention de mise à disposition surveillant de baignade, été 2010**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 1, Entreprise CROIZET-POURTY**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 2, Entreprise DUPUY**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 3, Entreprise C2M**

- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 4, Entreprise SMF**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lots 5 et 9, Entreprise GRAILLE**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 8, Entreprise SENAUD**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 11, Entreprise LEMAIRE**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 12, Entreprise ALLEZ**
- ✓ **Avenant au marché pour prolongation de délais, lot 13, Entreprise DUTREIX-SCHINDLER**
- ✓ **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

## **CHANGEMENT DE DELEGUE COMMISSIONS, C.C. DU PAYS DE TULLE CŒUR DE CORREZE**

Monsieur TRUFFIER François, délégué titulaire, souhaite être remplacé au sein de la Communauté de Communes de Tulle et Cœur de Corrèze.

Madame COURBIER Michèle a fait part de sa candidature et **est élue déléguée titulaire.**

**Adopté à l'unanimité**

## **REHABILITATION VOIRIE CAMPING**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme de réhabilitation du camping, la commune de SEILHAC se propose d'améliorer le confort d'usage et l'aspect de cet espace. Aussi il faut prévoir la rénovation de la voirie.

Les travaux comprendraient :

- L'entrée principale du camping
- L'allée principale
- Le virage des chalets
- L'accès handicapés aux chalets
- Les accès aux sanitaires 1 et 2
- Accès au dojo municipal
- L'accès à l'aire de service pour les campings cars.

Les travaux correspondants sont estimés à **70 000 €TTC.**

**Adopté à l'unanimité**

## **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public sont nécessaires Allée des Ribières.

### **Plan de financement :**

- Autofinancement 1 463.93 €
- T.V.A. 441.43 €
- Subvention (35%) 788.27 €

**Adopté à l'unanimité**

## **REMBOURSEMENT SINISTRE PAR GROUPAMA ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une somme est à percevoir d'AXA Assurances par l'intermédiaire de GROUPAMA d'un montant de **1442.20 €** en règlement du sinistre avec Monsieur Peuch (lampadaire).

**Adopté à l'unanimité**

## **REMBOURSEMENT SINISTRE PAR GROUPAMA ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une somme est à percevoir de GROUPAMA Assurances d'un montant de **150.70 €** en règlement de l'effraction subie au stade de football le 19/04/2010.

**Adopté à l'unanimité**

## **SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET 2010**

Monsieur le Maire explique que la subvention intitulée « tournoi 6 nations » n'a pas lieu d'être. Il propose que le montant de cette subvention soit reporté à la ligne « subvention autres », la portant à 2 500 €

Il explique aussi qu'il serait bon de verser une subvention de 50 € à l'association des amis de la bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze.

**Adopté à l'unanimité**

## **TARIFICATION FAMILLE N'AYANT PAS DROIT AU CMG STRUCTURE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait bon de mettre en place une prise en charge partielle du tarif horaire par la Commune.

Les parents concernés ne doivent pas faire garder leur enfant plus de 16h00 dans le mois.

	<b>Revenus année 2009</b>	
1 enfant	Revenus inférieurs à 20 059 €	Revenus supérieurs à 20 059 €
2 enfants	Revenus inférieurs à 23 095 €	Revenus supérieurs à 23 095 €
3 enfants et plus	Revenus inférieurs à 26 738 €	Revenus supérieurs à 26 738 €
<b>Montant proposé</b>	<b>25 % du prix de revient horaire soit : 7.20 € X 25% = 1.80 €</b>	<b>50 % du prix de revient horaire soit : 7.20 € X 50% = 3.60 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

### **ACHAT DE TERRAIN CONDAMINE**

Il convient que la Commune acquiert le terrain désigné sur lequel ont été réalisés des aménagements communaux. La superficie à acquérir est de 15 m<sup>2</sup>.

Il a obtenu un accord de cession du propriétaire à hauteur de 10.67 € le mètre carré.

**Adopté à l'unanimité**

### **SUPPRESSION REGIE CAMPING**

Un arrêté du Maire a nommé un régisseur de recettes titulaire ainsi qu'un suppléant. Cet arrêté est en vigueur depuis le 22 octobre 2007.

Monsieur le Maire propose de supprimer cette régie car ce service a été placé en délégation de service public depuis le 1/03/2010.

**Adopté à l'unanimité**

### **INDEMNISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire propose d'instituer :

- ✓ Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions définies par le décret du 14 janvier 2002 susvisé, pour les agents de catégorie B dont l'indice brut de rémunération est inférieur ou égal à 380 et pour les agents de catégorie C effectuant, au vu des nécessités de services, des heures avec dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.
- ✓ Pour les agents à temps non complet, les heures effectuées au-delà de leur cycle de travail sont considérées comme heures supplémentaires seulement si elles sont effectuées au-delà de la durée légale de travail ; les heures effectuées en deçà de cette

durée sont considérées comme heures complémentaires et sont rémunérées sur la base d'une heure de travail normal.

✓ Bénéficiaires :

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Agent social de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Agent de maîtrise
- A.T.S.E.M.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est limité à un contingent de 25 heures par mois et par agent (heures supplémentaires de nuit, de dimanche et jours fériés incluses), à l'exception des travaux supplémentaires qui pourraient être faits sur demande expresse de la collectivité dans le cadre de circonstances exceptionnelles.

**Adopté à l'unanimité**

## **ACHAT MATERIEL MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'une médiathèque, la commune de SEILHAC se doit d'acheter le matériel nécessaire aux différentes salles.

Les achats comprendraient :

- Les rayonnages
- L'espace périodique
- L'espace multimédia
- Espace enfance
- Espace bandes dessinées
- Les tables de lecture
- La salle de classe
- L'accueil

Les travaux correspondants sont estimés à **23 000 €TTC**.

**Adopté à l'unanimité**

## **CONVENTION MISE A DISPOSITION SURVEILLANT DE BAIGNADE ETE 2010**

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait souhaitable que le Service Départemental d'Incendie et Secours de la Corrèze (SDIS) puisse assurer le recrutement, la formation et la gestion des sauveteurs pour leur mise à disposition d'agents au profit de la commune pour le Lac de Bournazel.

**Adopté à l'unanimité**

### **AVENANT AU MARCHE POUR PROLONGATION DES DELAIS AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE (Entreprise DUPUY)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

### **AVENANT AU MARCHE POUR PROLONGATION DES DELAIS AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE (Entreprise C2M)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

### **AVENANT AU MARCHE POUR PROLONGATION DES DELAIS AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE (Entreprise SMF)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

**AVENANT AU MARCHE POUR PROLONGATION DES DELAIS  
AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE  
(Entreprise GRAILLE)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

**AVENANT AU MARCHE POUR PROLONGATION DES DELAIS  
AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE  
(Entreprise SENAUD)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

**AVENANT AU MARCHE POUR PROLONGATION DES DELAIS  
AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE  
(Entreprise LEMAIRE)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

**AVENANT AU MARCHE POUR PROLONGATION DES DELAIS  
AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE  
(Entreprise ALLEZ)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

**AVENANT AU MARCHÉ POUR PROLONGATION DES DELAIS  
AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET BATIMENT MAIRIE  
(Entreprise DUTREIX-SCHINDLER)**

Les travaux complémentaires liés à la structure ont demandé à l'Entreprise de Gros Œuvre une intervention complémentaire de 6 semaines.

Cette prolongation a des incidences sur l'ensemble des lots. **Le délai global est porté à : un mois de préparation + 13 mois et 2 semaines.**

**Adopté à l'unanimité**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CRMT**

Les travaux étant terminés, Monsieur le Maire explique qu'il faut réintégrer le CRMT au sein des locaux de la Mairie.

**Adopté à l'unanimité**

**VENTE DE TERRAIN VIGNE**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur VIGNE Bernard souhaite acquérir les parcelles n°933 et 934 de 2 202.5 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de SEILHAC.

Il précise qu'il a convenu d'un prix de vente de 6 000 € pour les deux parcelles réunies.

**Adopté à l'unanimité**

**AMENAGEMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire au Conseil Municipal que des achats pour équiper notre nouvelle mairie doivent être effectués, notamment l'achat de matériel pour les bureaux.

**Plan de financement :**

- Autofinancement	1 697.16 €
- T.V.A.	443.53 €
- Subvention (25%)	565.73 €

**Adopté à l'unanimité**



